



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis périodique de mise en concurrence

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-66853>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **24-66853**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : SIDELEC Réunion

Activité de l'entité adjudicatrice : Activités liées à l'électricité

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Accord-cadre à bons de commandes pour l'exécution de travaux d'Electrification Rurale (ER)

Description : Accord-cadre à bons de commandes pour l'exécution de travaux d'électrification rurale d'extension, de renforcement ou d'enfouissement, en aérien et en souterrain, y compris selon les lots, la construction ou la modification de poste de transformation. Les prestations sont réparties en 3 catégories de travaux : -Catégorie A : les renforcements avec création de poste (R1) et les renforcements avec mutation de poste (R2) -Catégorie B : les renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions (EXT), sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT) -Catégorie C : les enfouissements (ENF). Chacune des catégories A et B est décomposée en 5 lots séparés en fonction de la localisation territoriale des travaux à réaliser. La catégorie C est constituée de 3 lots géographiques. Les entreprises sont informées qu'en complément, le Sidélec Réunion se réserve librement la possibilité de faire exécuter des travaux d'électrification rurale en dehors du présent marché, dans le respect des règles fixées par le marché et le code de la commande publique. Cette hypothèse sera possible pour des cas limités : -Portant sur la typologie de travaux d'enfouissement relevant de l'article 8 du cahier des charges de la convention de concession entre l'autorité concédante EDF et le concessionnaire, qui comporte une commission d'arbitrage, des options diverses de financement et du volume financier des travaux ; -Portant sur des financements spécifiques avec des contraintes imposées au maître d'ouvrage; -Lorsque les attributaires du lot concerné ne peuvent exécuter la commande dans le respect des pièces du marché (indisponibilité à la survenance du besoin, impossibilité d'exécuter dans les délais, matériel disponible non conforme aux exigences techniques, non-respect de l'offre technique, etc.)

Identifiant de la procédure : da4538e9-7aa4-4886-a4e1-8e9f68a3bd71

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Autres publications antérieures concernant le même marché: La présente consultation est initiée à la suite à la décision du Sidélec Réunion de ne pas reconduire les marchés nés de la dernière consultation en appel d'offre en 2023 qui a donné lieu à la notification le 17 janvier 2024 de marchés publics 2023-19 conclus en accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des travaux d'électrification rurale : Consultation 2023-19 : 1) avis initial diffusé au BOAMP à l'Avis n°23-101868, le 20 juillet 2023 ; diffusé au JOUE TED N°2023/S139-440264, le 21 juillet 2023 ; 2) avis rectificatif diffusé-au BOAMP à l'Avis n°23-121945, le 3 septembre 2023 ; diffusé au JOUE TED N°2023/S171-538016, le 06 septembre 2023). Ceci afin d'intégrer les besoins de la commune du Tampon. Le nouvel accord-cadre issu de la présente consultation 2024P012 se substituera à l'accord-cadre à bons de commande 2023-19 en cours d'exécution. Ainsi, il est envisagé de ne pas reconduire les marchés 2023-19 - lots 1 à 10 actuellement en cours à son terme au bout d'un an. Un nouveau marché sera notifié aux entreprises qui seront retenues lors de la nouvelle procédure de passation de marché (appel d'offres). Afin de garantir l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, les entreprises candidates au présent marché de travaux sont invitées à déclarer si elles possèdent ou pas des liens de quelque nature que ce soit avec une entreprise ayant pour activités régulières des études d'électrification rurale. Pour tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, les candidats devront adresser une demande écrite par voie dématérialisée via le profil d'acheteur : [http:// www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com). au moins 10 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres.

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

Code de la commande publique en vigueur en France - Accord-cadre à bons de commande sur la base de l'article R2162-2 2ème alinéa du Code de la Commande Publique

Section 4 - Groupe de lots

4.1 Groupe de lots : GLO-0003

Lots inclus : LOT-0011, LOT-0012, LOT-0013

Titre : Catégorie C : les enfouissements (ENF)

Description : Travaux d'électrification rurale d'enfouissements (ENF)

Identifiant interne : Catégorie C

4.1.2 Informations générales

Informations complémentaires : Nombre maximum de lots attribués à un même candidat : Chaque candidat qu'il soit constitué d'une entreprise soumissionnant seule ou

d'un groupement d'opérateurs économiques, ne pourra être au maximum attributaire de : -Catégorie A : 3 lots. -Catégorie B : 3 lots. -Catégorie C : 2 lots. Il est précisé qu'un candidat peut être attributaire de lots au plus dans deux catégories de travaux selon les modalités ci-après : -Soit Catégorie A et Catégorie C ; -Soit Catégorie B et Catégorie C. En revanche, un même candidat ne pourra être attributaire de lots en catégorie A ainsi qu'en catégorie B dans le cadre de cette procédure. Il est précisé que cette limitation a pour objet à la fois de faire émerger une plus grande concurrence et mieux satisfaire les besoins.

4.1 Groupe de lots : GLO-0002

Lots inclus : LOT-0006, LOT-0007, LOT-0008, LOT-0009, LOT-0010

Titre : Catégorie B : les renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions (EXT), sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT))

Description : travaux d'électrification rurale de renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions de réseaux existants (EXT) sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT))

Identifiant interne : Catégorie B

4.1.2 Informations générales

Informations complémentaires : Nombre maximum de lots attribués à un même candidat : Chaque candidat qu'il soit constitué d'une entreprise soumissionnant seule ou d'un groupement d'opérateurs économiques, ne pourra être au maximum attributaire de : -Catégorie A : 3 lots. -Catégorie B : 3 lots. -Catégorie C : 2 lots. Il est précisé qu'un candidat peut être attributaire de lots au plus dans deux catégories de travaux selon les modalités ci-après : -Soit Catégorie A et Catégorie C ; -Soit Catégorie B et Catégorie C. En revanche, un même candidat ne pourra être attributaire de lots en catégorie A ainsi qu'en catégorie B dans le cadre de cette procédure. Il est précisé que cette limitation a pour objet à la fois de faire émerger une plus grande concurrence et mieux satisfaire les besoins.

4.1 Groupe de lots : GLO-0001

Lots inclus : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003, LOT-0004, LOT-0005

Titre : Catégorie A : les renforcements avec création de poste (R1) et les renforcements avec mutation de poste (R2)

Description : Travaux d'électrification rurale de renforcements avec création de poste (R1) et de renforcements avec mutation de poste (R2)

Identifiant interne : Catégorie A

4.1.2 Informations générales

Informations complémentaires : Nombre maximum de lots attribués à un même candidat : Chaque candidat qu'il soit constitué d'une entreprise soumissionnant seule ou d'un groupement d'opérateurs économiques, ne pourra être au maximum attributaire de : -Catégorie A : 3 lots. -Catégorie B : 3 lots. -Catégorie C : 2 lots. Il est précisé qu'un candidat peut être attributaire de lots au plus dans deux catégories de travaux selon les modalités ci-après : -Soit Catégorie A et Catégorie C ; -Soit Catégorie B et Catégorie C. En revanche, un même candidat ne pourra être attributaire de lots en catégorie A ainsi

qu'en catégorie B dans le cadre de cette procédure. Il est précisé que cette limitation a pour objet à la fois de faire émerger une plus grande concurrence et mieux satisfaire les besoins.

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0005

Titre : Lot 05 ou A-5 : Commune du Tampon

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements avec création de poste (R1) et de renforcements avec mutation de poste (R2)

Identifiant interne : Lot 05 ou A-5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 05 ou A-5 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 150 000,00 euro(s) HT ; - Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 1 500 000,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois

dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : hors tension : B1, B1v, B2, B2v, sous tension : B1t, B2t et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Lot 01 ou A-1 : Communes de Saint-Denis - Sainte-Marie - Sainte-Suzanne - La Possession - Le Port

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements avec création de poste (R1) et de renforcements avec mutation de poste (R2)

Identifiant interne : Lot 01 ou A-1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 01 ou A-1 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 513 750,00 euro(s) HT ; -Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 1 541 250,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en

dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition

s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0009

Titre : Lot 09 ou B-4 : Communes de Sainte-Rose - La Plaine-des-Palmistes - Saint-Benoît - Saint-André - Bras-Panon - Salazie

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions de réseaux existants (EXT) sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT))

Identifiant interne : Lot 09 ou B-4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 09 ou B-4 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 310 000,00 euro(s) HT ; -Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 930 000,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas

d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux

d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0011

Titre : Lot 11 ou C-1 : Communes de Bras-Panon - La Possession - Plaine des Palmistes - Saint-André - Saint-Benoît - Saint-Denis - Saint-Paul - Sainte-Marie - Sainte-Rose - Sainte-Suzanne - Salazie - Trois-Bassins - Le Port

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale d'enfouissements (ENF)

Identifiant interne : Lot 11 ou C-1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3

attributaires pour le lot. Pour le lot 11 ou C-1 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 30 000,00 euro(s) HT ; -Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 2 527 695,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :**Type :** Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :**Type :** Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :**Type :** Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public**Conditions de présentation :****Présentation par voie électronique :** Requise**Adresse de présentation :** https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français**Variantes :** Non autorisée**Date limite de réception des manifestations d'intérêt :** 01/08/2024 à 14:00**Date limite de validité de l'offre :** 180 DAY**Conditions du marché :**

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0004

Titre : Lot 04 ou A-4 : Communes de Sainte-Rose - La Plaine-des-Palmistes - Saint-Benoît - Saint-André - Bras-Panon - Salazie

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions de réseaux existants (EXT) sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT))

Identifiant interne : Lot 04 ou A-4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 04 ou A-4 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 510 000,00 euro(s) HT ; - Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 1 530 000,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au

regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0012

Titre : Lot 12 ou C-2 : Commune des Aviron - Cilaos - Entre-Deux - Etang-Salé - Petite-Ile - Saint-Joseph - Saint-Leu - Saint-Louis - Saint-Philippe - Saint-Pierre

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale d'enfouissements (ENF)

Identifiant interne : Lot 12 ou C-2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut

pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 12 ou C-2 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 30 000,00 euro(s) HT ; -Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 2 088 355,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du

centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des

spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0013

Titre : Lot 13 ou C-3 : Commune du Tampon

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale d'enfouissements (ENF)

Identifiant interne : Lot 13 ou C-3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 13 ou C-3 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 1 000,00 euro(s) HT ; -Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 750 000,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire

l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Lot 02 ou A-2 : Communes de Saint-Paul - Trois-Bassins - Saint-Leu - Les Avirons - Etang-Salé

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements avec création de poste (R1) et de renforcements avec mutation de poste (R2)

Identifiant interne : Lot 02 ou A-2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 02 ou A-2 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 975 000,00 euro(s) HT ; - Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 2 925 000,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre

d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0008

Titre : Lot 08 ou B-3 : Communes de Saint-Louis - Cilaos - Entre-Deux - Saint-Pierre - Petite-Ile - Saint-Joseph - Saint-Philippe

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions de réseaux existants (EXT) sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT))

Identifiant interne : Lot 08 ou B-3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 08 ou B-3 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 595 000,00 euro(s) HT ; -Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 1 785 000,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité,

d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un

groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0006

Titre : Lot 06 ou B-1 : Communes de Saint-Denis - Sainte-Marie - Sainte-Suzanne - La Possession - Le Port

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions de réseaux existants (EXT) sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT))

Identifiant interne : Lot 06 ou B-1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 06 ou B-1 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 295 000,00 euro(s) HT ; -Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 885 000,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas

d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux

d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0010

Titre : Lot 10 ou B-5 : Commune du Tampon

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions de réseaux existants (EXT) sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT))

Identifiant interne : Lot 10 ou B-5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 10 ou B-5 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 50 000,00 euro(s) HT ; -Le

montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 750 000,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0007

Titre : Lot 07 ou B-2 : Communes de Saint-Paul - Trois-Bassins - Saint-Leu - Les Aviron - Etang-Salé

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements de câbles ou créations de départ (R3) et les extensions de réseaux existants (EXT) sans création ni mutation de poste (portant uniquement sur les réseaux basse tension (BT))

Identifiant interne : Lot 07 ou B-2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 07 ou B-2 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 440 000,00 euro(s) HT ; -Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 1 320 000,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents, de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours

de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous

les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : Lot 03 ou A-3 : Communes de Saint-Louis - Cilaos - Entre-Deux - Saint-Pierre - Petite-Ile - Saint-Joseph - Saint-Philippe

Description : Exécution de travaux d'électrification rurale de renforcements avec création de poste (R1) et de renforcements avec mutation de poste (R2)

Identifiant interne : Lot 03 ou A-3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45231400 Travaux de construction de lignes électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232200 Ouvrages annexes pour lignes électriques

Options :

Description des options : Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification. Chaque lot est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de l'accusé de réception de la notification du marché par le titulaire et est reconductible de manière tacite par période de 12 mois. La reconduction intervient : - au plus tard au terme de la période de 12 mois précédente échue ou - au plus tôt à compter de la date de notification du bon de commande qui provoque le dépassement du montant maximum périodique. Si le marché est reconduit en raison du dépassement du montant maximum, l'entité adjudicatrice informe le titulaire de la date de reconduction. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du marché. Si l'entité adjudicatrice ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie au titulaire sa décision au moins deux mois avant la fin de la période de validité en cours. En cas de non-reconduction du

marché, le titulaire ne peut pas prétendre à indemnisation. Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité de l'accord-cadre court jusqu'au terme de la période en cours.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Informations complémentaires : Département de la Réunion (suivant les communes composant le lot)

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Pour chaque lot, l'accord-cadre à bons de commande sera attribué aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres acceptables et recevables selon les conditions de la consultation. Nombre d'attributaires : 3 attributaires pour le lot. Pour le lot 03 ou A-3 : -Le montant minimum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 735 000,00 euro(s) HT ; - Le montant maximum des commandes sur une période de 12 mois tous attributaires confondus est de 2 205 000,00 euro(s) (H.T.).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Situation juridique

Description : -Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. -Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 recommandé ou équivalent). -Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2024, le récépissé du dépôt de sa demande de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Ce document sera substitué aux certificats. Les candidats étrangers fourniront les documents,

de même nature, existant dans les législations et réglementations nationales. - Déclaration sur l'honneur soit d'autonomie de l'entreprise, soit de lien ou soit de partenariat avec une entreprise d'études d'électrification rurale figurant en dernière page du règlement de la consultation. -Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale en annexe du règlement de la consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours de chacun des trois derniers exercices disponibles. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il signalera l'impossibilité de produire ces derniers et devra prouver sa capacité par tout autre moyen, notamment par une déclaration appropriée de banque. Il est exigé de candidats : °De justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal à 100 000,00 euro(s) pour les trois dernières années indépendamment du nombre de lots soumissionnés °Le candidat devra être en mesure de justifier les données financières.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités professionnelles et techniques - références requises

Description : Pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement (le cas échéant) : -Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains de l'entreprise pour chacune des 3 dernières années. -L'entreprise doit disposer de personnels possédant : 1)*L'habilitation électrique : ¤hors tension : B1, B1v, B2, B2v, ¤sous tension : B1t, B2t ¤et pour les seules catégories A et C : H1, H1v, H2, H2v ; Produire les habilitations et les justificatifs de formation et de remise à niveau périodique. 2)*La qualification délivrée par un organisme spécifique pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain BT et pour les seules catégories A et C, pour la réalisation de boîtes de branchement souterrain HT. Produire l'attestation. 3) et des moyens matériels et humains : *en travaux de terrassements et de voiries -Une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, leurs titres et expériences professionnelles. -La présentation d'une liste des principaux travaux concernant les prestations auxquelles se réfère le marché en particulier des travaux d'électrification rurale (objet du marché) ou équivalents (des travaux d'électrification sur le domaine public ou voirie privée jusqu'au disjoncteur : voir norme NFC 14.100), effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire cette liste, il signalera cette impossibilité et devra prouver cet aspect des capacités professionnelles et techniques par tout autre moyen. -Le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. -En raison de l'indépendance de la mission de maîtrise d'oeuvre de celle de l'entreprise en charge des travaux, un candidat ne pourra être attributaire d'un lot si une entreprise d'études ou de maîtrise d'oeuvre avec

laquelle il a des liens est attributaire du lot correspondant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment d'autonomie et d'indépendance (organique, financière, structurelle, décisionnelle, etc.) entre les deux entreprises. Cette condition s'apprécie que l'opérateur économique soit seul ou dans le cadre d'un groupement. - Le soumissionnaire doit avoir les capacités d'interventions (intégrées ou non au candidat) pour réaliser les travaux sur le Département de la Réunion (déjà présente ou mobilisable). Il produit également la liste des intervenants techniques habilités pour l'exécution des travaux de la catégorie concernée (c'est-à-dire les techniciens). Si le candidat a soumissionné à plusieurs catégories, précisez les capacités et la liste pour chaque catégorie. Les capacités techniques des entreprises soumissionnant à plus de 2 lots, seront appréciées au regard des trois lots les plus importants d'entre eux. Dans le cas où les capacités d'un candidat seraient jugées insuffisantes, sa candidature sera écartée pour tous les lots de toutes les catégories, auxquels il soumissionne; sous réserve de conditions de participation distinctes par lot (cf capacités techniques, etc.).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur Technique » appréciée au regard de l'offre technique qui comportera les éléments des sous-critères techniques détaillés et coefficientés dans le règlement de consultation (RC) du DCE.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Prix

Description : Le « Prix » de l'offre apprécié sur la base du total d'un Devis Quantitatif Estimatif (DQE) masqué tiré au sort parmi trois DQE masqués. Les DQE masqués tirés au sort pour l'appréciation du critère prix sont différents pour chaque lot du présent accord-cadre. Le DQE est un chantier type représentatif. Le DQE masqué n'a aucune valeur contractuelle et est destiné à la seule comparaison des offres au cours de la présente procédure.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : "Le respect de l'environnement et le développement durable" apprécié au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les solutions et orientations pour le respect de l'environnement et le développement durable lors de l'exécution des travaux.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

Critère :

Type : Qualité

Description : La "Qualité" appréciée au regard des éléments indiqués dans l'offre technique pour les dispositions prises par l'entreprise en matière de qualité et notamment l'existence dans l'entreprise d'une démarche relative à la qualité.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 01/08/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont définies dans le DCE.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SIDELEC Réunion

Prestataire de services de passation de marché : Achatpublic.com

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : SIDELEC Réunion

Numéro d'enregistrement : 25974102300024

Adresse postale : 10 Rue Transversal Bel Air C.S. 91010

Ville : Sainte Suzanne

Code postal : 97441

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Point de contact : Le responsable achats - marchés publics

Adresse électronique : marches@sidelec.re

Téléphone : +262262202619

Adresse internet : https://sidelec.re/?page_id=1748

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Achatpublic.com

Numéro d'enregistrement : 44785462100045

Adresse postale : 10 place du Général de Gaulle Antony Parc 2 B.P. 20156

Ville : Antony

Code postal : 92186

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : contact@achatpublic.com

Téléphone : +33892232120

Adresse internet : <https://www.achatpublic.com/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_ImMXT015ko

Rôles de cette organisation :

Prestataire de services de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de la Réunion

Numéro d'enregistrement : 17974005500019

Adresse postale : 27 Rue Félix Guyon C.S. 61107

Ville : Saint Denis

Code postal : 97404

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.tareunion@juradm.fr

Téléphone : +262262924360

Adresse internet : <https://la-reunion.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : d69c030b-031e-4b16-ab07-6e6c4f19f8fd - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de préinformation ou avis périodique indicatif utilisé comme appel à la concurrence – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 07/06/2024 à 20:30

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/06/2024